



FEDERATION SPORTIVE
ET GYMNIQUE DU TRAVAIL
Commission de judo

LE CONSEIL SPORTIF

Nouveau !

LE CONSEIL SPORTIF est mis en place pour les poussins, benjamins et les minimes, dès cette année, selon le processus suivant :

- Chacun des conseillers (1 par participant) a la possibilité de demander un temps mort de 15 secondes, à l'issue d'un matée, en levant un drapeau rouge ou blanc correspondant à la couleur de la ceinture de son élève.
- L'arbitre accorde le temps mort qui est comptabilisé et indique aux combattants qu'ils peuvent rejoindre leur conseiller, une fois leur tenue rajustée.
- Seules des indications verbales peuvent être échangées, aucun contact physique n'est autorisé.
- A l'issue du signal marquant la fin des 15 secondes, les combattants devront regagner immédiatement leur emplacement de combat.
- Les conseillers devront rester assis sur leur chaise durant la totalité des combats. En dehors des temps morts, il leur est interdit d'échanger paroles ou gestes avec leur élève et les arbitres.
- Le responsable de la manifestation a la possibilité d'écarter, pour un combat ou pour la durée de la manifestation, les conseillers dont le comportement déroge à cette réglementation.

ATTENTION ! Rappel (dossier Championnats de judo Nord/Pas de Calais)

Les conseillers devront se procurer un badge auprès du responsable de la compétition sur présentation de leur licence et d'une caution de 5 euros.